FONDE EN 1891

LE NUMERO 20 CENTIMES

L'Egalité

LE NUMERO 20 CENTIMES

Vendredi 19 Juin 1925

Edition du "REVEIL DU NORD"

Bureaux : 29, Grande Place, ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

La Chambre contre la Représentation Proportionnelle ::

Elle a voté également l'abrogation du mode :: de scrutin actuel ::

La Chambre s'est occupée hier de la réforme électorale et s'est prononcée contre la R. P.

Elle était saisie par sa commission du suffrage universel d'une proposition tendant : 1° à abroger le régime électoral actuel — et sous lequel se sont faites les élections législatives de l'an dernier — 2° de la remplacer par un projet basé uniquement sur la représentation proportionnelle.

A l'unanimité, la Chambre a décidé d'abroger le mode de scrutin actuel — qui date de 1919.

Sur la deuxième partie, la Chambre se divise : les adversaires de la représentation proportionnelle intégrale l'emportent et par 295 voix contre 265, rejettent les conclusions présentées par la commission du suffrage universel.

La Chambre s'étant donc prononcée pour le scrutin majoritaire — c'est-à-dire l'élection des députés à la majorité absolue — cette commission rapportera incessamment un projet conforme au vœu de la Chambre.

La Séance

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la Commission du suffrage universel, sur la proposition de résolution de M. Charles LAMBERT, relative à la réforme électorale.

RENAUDEL, député socialiste, rapporteur, fait l'historique de la question.

Il annonce que la Commission présente un projet dont les principes sont : 1° Abolition du mode d'élection actuel ; 2° Réalisation d'un système basé sur la représentation proportionnelle, et il ajoute : Si la Chambre repousse ce projet, la Commission devra rapporter un projet majoritaire, c'est-à-dire favorable au scrutin majoritaire d'arrondissement.

Les socialistes se prononcent pour la R. P.

M. MILHAUD, député radical, combat la proposition de la Commission et se prononce pour le scrutin majoritaire, puis M. HERRIOT donne lecture d'une proposition de résolution ainsi que d'une addition de LEBAS, tendant à écrire après les mots « 2° ce réaliser un système basé sur la représentation proportionnelle » les mots « supprimant toute prime à la majorité absolue, à la plus forte moyenne, et contenant les dispositions rendant impossible la pratique du panachage. »

LEBAS commente son amendement.

Paul FAURE, député socialiste, expliquant le vote de ses amis, dit que les socialistes resteront fidèles au passé, et qu'après avoir condamné le système actuel, ils voteront la représentation proportionnelle. Ce n'est que si celle-ci est rejetée qu'ils se rallieront au scrutin d'arrondissement.

La majorité se prononce contre la R. P.

La Chambre vote à mains levées à l'unanimité la première partie de la proposition.

La Chambre charge sa Commission du suffrage universel de lui rapporter une loi électorale dont les principes seront : 1° d'abroger la loi de 1919.

La Chambre vote au milieu de la plus vive effervescence sur le 2° : « de réaliser un système basé sur la représentation proportionnelle ».

Cette partie de la proposition est repoussée par 295 voix contre 265 (Vifs applaudissements à gauche).

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

Le mystère de la cour du Lion d'Or

Le "Gaby" accusé par un de nos confrères, s'est présenté spontanément à la Sûreté de Lille, avec sa compagne. :: ::

Nous avons dit hier, ce que nous pensions des racontars d'un de nos confrères, dont l'esprit baladeur avait retrouvé les soi-disant assassins du cheminot Bocquet, d'abord en Belgique, puis à Dunkerque...

Il s'agit en l'occurrence, écrivions-nous, d'une piste éminemment fantaisiste à propos de laquelle le service de la Sûreté, avait mis en garde le confrère en question. Celui-ci, malheureusement pour lui, ne tint pas compte des sages avis qui lui furent donnés...

Hier, nos dires à cet égard ont été pleinement confirmés.

Le Gaby accusé, s'est en effet présenté au poste du Commissariat central de Lille, en compagnie de son amie et en cinq sec, tous deux se sont mis hors de cause.

Le 22 Mai, jour de l'assassinat de Bocquet, Gaby et sa compagne passèrent leur soirée au Casino des Familles, puis se rendirent ensuite au Bar Familia, de la rue de Béthune.

Le coup semblait avoir pris du bon côté le mauvais tour qu'on avait tenté de lui jouer, car les locaux du service de la Sûreté retentirent hier de vastes et fous éclats de rire...

Bien entendu, Gaby, « le sinistre Gaby », suivi de sa « sombre amie », put regagner en toute liberté son logement, après avoir fourni à qui de droit, tous renseignements jugés par lui utiles.

Espérons que la leçon profitera !...

La prime de 1000 francs

Le Syndicat des Cheminots Confédérés d'Hellemmes, nous communique la note suivante :

« Le Syndicat des Cheminots Confédérés d'Hellemmes rappelle que la prime de mille francs, offerte à toute personne qui fera découvrir le coupable de l'assassinat de leur camarade Victor Bocquet, est toujours disponible.

Néanmoins, le Syndicat déclare que la décision prise ne restera valable que jusqu'au 15 juillet 1925 inclus. Passé cette date la prime sera supprimée.

Le Secrétaire général : E. VISEUR,
Route de Tournai, 73, à Annœuf.

La Guerre au Maroc

(Wide World Photos)

Les généraux De Chambrun, Jacquemot et Lyautey, accompagnant MM. Painlevé et Laurent-Eynac, pour regarder de près les positions ennemies sur le front

Les nouvelles du Maroc ne nous indiquent aucun changement dans la situation. Des fusillades dans la zone française et espagnole, nous annoncent les communiqués, mais aucun engagement important.

En ce moment, le « gros évènement » est situé à Madrid, à la conférence franco-espagnole. Espérons que les deux nations y trouveront le chemin de la paix.

Dans la zone française

Fez, 18 — On publie le Bulletin de Renseignements suivant :

Dans la nuit du 16 au 17 juin, l'ennemi a prononcé de violentes attaques contre nos postes avancés de la région de Teroual et d'Ain-Ouassa, à 6 kilomètres au nord de Teroual. Il a été repoussé avec des pertes. Rien à signaler sur le reste du front.

Dans la zone espagnole

Madrid, 18. — Communiqué officiel du Maroc :

On signale toujours de l'agitation en territoire rebelle.

La pression de l'ennemi continue sur tout le front, mais elle est moins forte depuis les combats du 10, du 11 et du 13 juin, au cours desquels l'ennemi a subi de grosses pertes, dont 50 tués.

Le chef rebelle Jorvie a révoqué plusieurs caïds incapables.

Deux petites colonnes ont opéré habilement hier dans le secteur de la côte rouge.

Elles n'ont subi aucune perte, mais en ont infligé d'assez sérieuses à l'ennemi.

La nuit dernière nous avons capturé un convoi ennemi qui a laissé entre nos mains trois tués, un blessé et des armes.

Unités navales françaises sur la cote du Rif

Madrid, 18. — On mande de Ceuta aux journaux :

Deux torpilleurs français sont arrivés. Le commandant du croiseur français « Strasbourg », dont le navire a modifié hier dans le port, s'est rendu aujourd'hui sur le Mont Ancho et sur les hauteurs voisines.

Un troisième bateau allemand arrêté

Rabat, 18. — Un troisième bateau allemand, un chalutier, a été arrêté dans le voisinage d'Agadir et conduit à Mogador, où il va être visité. Les deux premiers, qui avaient été momentanément internés à Casablanca, ont été relâchés, aucun chargement d'armes n'ayant été découvert à leur bord.

M. Painlevé s'expliquera au Sénat

Paris, 18. — M. Lucien Hubert, président de la Commission des affaires étrangères, a demandé ce matin à M. Painlevé, président du Conseil, de venir s'expliquer devant les commissions sénatoriales, comme il l'a fait devant celle de la Chambre.

M. Painlevé a accepté et cette audition aura lieu mardi prochain dans une réunion commune tenue par les cinq commissions des affaires étrangères, des finances, de l'armée, de la marine et des colonies.

Demande d'interpellation

Paris, 18. — M. Bluysen, député, a informé le Président du Conseil et le Président du Sénat qu'il déposerait, à la séance du Sénat de demain, une demande d'interpellation au Président du Conseil, sur notre action diplomatique et militaire au Maroc.

Une lettre de M. Malvy à "l'Humanité"

Paris, 18. — « L'Humanité » publie ce matin une lettre que lui a adressée M. Malvy et dont nous extrayons le passage suivant :

« C'est me faire injure que de dire que je suis allé « négocier » en Espagne l'organisation de la guerre. Rien n'est plus faux. Je suis allé à Madrid, j'irai encore pour préparer, pour hâter la conclusion d'une paix d'équité ; je n'ai pas eu un autre désir, un autre but. Je n'ai accompli d'autre mission que de chercher à *mettre fin avec le souci des intérêts et de* l'honneur de la France, à ce conflit sanglant.

« J'ai au moins, au même degré que vous, l'horreur de la guerre, de toutes les guerres et je pense plus que jamais que partout où le sang coule, le devoir de la France est d'intervenir ».

EN DEUX LIGNES

Abbeville. — M. de Monzie invité venir 11 octobre inaugurer collège jeunes filles.

Jérusalem. — Coup de feu contre 2 hauts fonct. anglais à Hébron. Ville devra payer 5.000 livres.

— Angleterre vient d'annexer à la Transjordanie, 2 villes : Akaba et Maan.

MASCART a remporté une victoire au Canada sur l'anglais Tommy Noble

Dans notre numéro de lundi 15 juin, nous avons donné connaissance à nos lecteurs d'une lettre que Tiétart, manager de Mascart, venait de nous faire parvenir d'Amérique.

Dans cette lettre, Tiétard nous exposait les phases de la rencontre Mascart-Carl Duane, rencontre qui se terminait par la victoire du petit Anzinois et sa consécration comme grand lighter aux U.S.A.

En terminant, il nous informait que Mascart matcherait le 17 courant à Montréal (Canada) contre Bobby Garcia ou Eddie Kramer et il nous faisait part de ses espoirs.

En dernier lieu, il fut décidé que Mascart serait opposé à Tommy Noble, l'ex-champion d'Angleterre des poids plumes, qui fit match nul avec Criqui.

Le match a eu lieu hier à Montréal en dix rounds et notre vaillant petit nordiste s'est octroyé une nouvelle victoire aux points.

Durant les dix rounds Mascart s'assura un net avantage et la décision en sa faveur fut saluée par une formidable ovation.

DIX-HUIT VICTIMES D'UN COUP DE GRISOU EN BULGARIE

Sofia, 18. — Dix-huit mineurs ont été tués et neuf grièvement blessés par un coup de grisou qui s'est produit dans une houillère des environs de l'Irnovo.

Du tac au tac

— Voyons, Bobonne, pourquoi mets-tu toujours sur ta tête, les cheveux d'une autre femme ?...

— Et toi, pourquoi fourres-tu toujours ta main dans la peau d'un autre daim ?...

Le royaliste de Raulin avait machiné "sa" propre agression

Rennes, 18. — Il y a huit jours, M. Etienne de Raulin, directeur de la « Gazette de l'Ouest », se plaignit à la police d'avoir été victime d'un attentat.

Un inconnu avait, disait-il, tiré sur lui un coup de revolver, à minuit, alors qu'il sortait de son bureau de la rue Hoche. Malgré toutes les recherches opérées, on ne put découvrir l'auteur de cet attentat... mais cette affaire vient d'avoir un épilogue inattendu.

L'enquête aurait établi que c'est M. de Raulin lui-même qui aurait imaginé cet attentat. Il tira d'abord une balle dans la direction de son bureau, puis deux autres dans une direction opposée pour faire croire à une riposte.

Nous apprenons d'autre part, qu'hier, la Section « Action Française de Rennes, prise de soupçons, amena de Raulin reconnaître l'inexistence de l'attentat et à consigner ses déclaration par écrit.

Ajoutons qu'il y a quelques jours, M. Charles Maurras, l'un des directeurs de l'« Action Française », écrivait : « Nous mettons M. de Raulin l'ordre du jour de la Ligue. »

Les droits des Sinistrés

Indemnité des fonctionnaires des R.L. répartition des crédits. etc

Paris, 18. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni au Sénat le 13 juin, sous la présidence de M. Hayez.

Le groupe a reçu une délégation de la Fédération des groupements de fonctionnaires des régions libérées et dévastées, qui a demandé au groupe de soutenir ses revendications au sujet de l'indemnité de résidence.

Il a, en outre, décidé à nouveau de demander au sous-secrétaire d'Etat que la commission de répartition des crédits soit réunie le 25 ou 26 juin prochain.

Il a chargé son président d'intervenir auprès du ministre des Finances au sujet de l'imputation des impôts sur les indemnités de dommages de guerre et du retard de l'administration à distribuer les feuilles d'impôts pour les années 1924 et antérieures.

Les Elections cantonales seraient retardées

Paris, 18. — On prête au gouvernement l'intention de retarder les élections cantonales qui doivent avoir lieu le 19 juillet prochain.

Cet ajournement permettrait aux Chambres d'examiner, aussitôt après le vote du budget de 1925, les impôts nouveaux que M. Caillaux juge indispensables pour établir le budget de 1926.

Le roi des belges a reçu les nouveaux ministres

Bruxelles, 18. — Le roi a reçu ce matin, en audience, pour la prestation de serment, les nouveaux ministres qui lui ont été présentés par M. Poullet.

La plupart des ministres se sont rendus dans leurs départements respectifs. La transmission des pouvoir s'est faite dans certains ministères.

M. Caillaux a-t-il un plan financier ?

IL VEUT CREER UN NOUVEAU BILLET DE BANQUE

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Le pays se demande encore si M. Caillaux a un plan financier. Il n'en a pas soufflé mot à Beauvais, mais il aurait été pressé de s'expliquer par ses collègues mêmes du Conseil des Ministres, mardi dernier.

M. Caillaux aurait indiqué les conversations qu'il avait eues avec les Commissions de la Chambre et les banquiers. Il lui paraît impossible de faire face aux prochaines échéances de valeurs à très court terme (Bons de la Défense Nationale, du Trésor, etc...) et il a indiqué au Conseil des Ministres, son intention de créer un nouveau billet de banque.

Comme M. Caillaux a rencontré certaines résistances près de la Banque de France, il veut se débarrasser de la tutelle de ce grand établissement d'émission en imprimant des BILLETS D'ETAT.

Le Ministre des Finances n'a point indiqué quelles garanties auraient les porteurs de ces billets et des ministres ont fait observer à M. Caillaux que la Chambre hésiterait sûrement à s'engager dans cette voie.

Le projet serait déposé à la fin du mois.

MON CINÉ

Grave débat

LES sénateurs ne sont pas gens aussi pacifiques qu'on le croit généralement. Et le récent débat qui s'est institué au Luxembourg a montré que nos pères conscrits savaient faire preuve de qualités vigoureuses et d'énergique virilité quand il s'agissait de combattre pour une cause juste et noble.

Le tournoi qui a mis récemment aux prises un certain nombre de nos plus distingués membres de la Haute Assemblée était bien *fait pour passionner les esprits. Il ne s'agissait* rien moins que d'un combat, pour la première place et les privilèges y attachés, entre le fromage de Roquefort et le fromage de Gruyère.

Le fromage de Gruyère, qui l'eût cru ? est victime de la plus noire iniquité. Il est frappé depuis deux ans, d'un droit de sortie de 15 %, alors que le Roquefort est exonéré, lui, de ce *même droit. Oui ! tandis que le Roquefort* peut en toute liberté, promener hors de son assiette ses pas hésitants, le Gruyère, attaché à ses plateaux, ronge impatiemment son frein : il pleure de tous ses trous devant l'arrogant et libre Roquefort.

L'honorable M. Charles Dumont l'a dit bien haut : « Nous n'acceptons pas de consolider le monopole du Roquefort si ce monopole de fait s'ajoute à un traitement fiscal inique, qui est en ce moment un autre privilège injustifié ».

Vous pensez bien, qu'ainsi attaqué, l'aristocratique Roquefort a eu ses défenseurs. Ah ! ce fut une belle joute oratoire : avec quel romantisme M. Monsservin, de l'Aveyron, a dépeint l'industrie du noble fromgi dans les caves de son Castel-Roquefort.

« Fromage ! poésie ! bouquet de nos repas ! »

On respirait, avec l'orateur, la brise embaumée qui souffle sur les côteaux verdoyants, on la respirait encore lorsqu'après s'être engouffrée dans les caves, elle en ressortait après s'être chargée de sublimes effluves.

Cela a, du reste, un peu froissé M. Henry Chéron, qui a tenu à interrompre par cette phrase lapidaire :

« Le Camembert est au-dessus de tous les éloges qu'on pourrait en faire », ce qui, paraît-il, a fait sourire la Haute Assemblée. (J. O. du 10 Juin 1925 — Débats Parlementaires, p. 1141).

Mais, dans cette palpitante controverse, comment se fait-il que nulle voix ne s'est élevée pour glorifier le fromage Maroilles ? A-t-il démérité ou bien est-ce que nos représentants du Nord s'en désintéressent ? S'il en était ainsi tous les patriotes en seraient attristés.

E. V.

En quatrième page :

LE RÉVEIL DU CINÉMA

Pour que subsiste le Cartel

Les divers groupes qui le composent déterminent leur attitude en présence des graves évènements politiques actuels

Les graves évènements politiques actuels : guerre au Maroc, projets financiers du Gouvernement, projets de réforme électorale, etc., pourraient bien avoir une répercussion définitive sur l'existence du cartel des gauches, issu de la victoire des démocrates aux élections législatives du 11 Mai.

L'accord sur les divers problèmes qui sont posés est loin d'être réalisé : radicaux, républicains-socialistes et socialistes présentent des solutions différentes et il faudra beaucoup de bonne volonté pour qu'un terrain d'entente soit trouvé.

De son côté, la réaction ne serait pas fâchée de profiter d'une division définitive des groupes des partis démocrates et ne manque pas d'agir dans l'ombre pour arriver à ce résultat.

Heureusement nous n'en sommes pas encore là ; pour le moment, les divers groupes du cartel sont au travail et l'on peut espérer que ce dernier sera mené à bien.

L'entente désirée par les républicains socialistes

Paris, 18 — Le groupe républicain-socialiste s'est réuni ce matin, au Palais-Bourbon, pour examiner la situation politique résultant du courant d'opinion qui s'est manifesté hier au sein du groupe socialiste (S. F. I. O.). Voici d'ailleurs le texte de la note qui a été remise à la presse à l'issue de la réunion :

« Après avoir examiné la situation, le parti républicain socialiste et socialiste français exprime de la façon la plus nette son désir de voir le gouvernement et les groupes du Cartel arriver le plus tôt possible, par des concessions mutuelles, à une entente permettant de maintenir le Cartel, dont la rupture ne pourrait que favoriser la réaction et dont l'orientation politique correspond à la volonté maintes fois exprimée de la grande majorité de la démocratie ».

D'autre part, le groupe parlementaire du parti républicain-socialiste, composé des sénateurs et des députés adhérents au parti, le bureau et la commission de propagande, se sont réunis ce soir au Sénat.

L'assemblée a émis le vœu suivant :

« Considérant que la gravité de la crise actuelle résulte de la politique suivie pendant quatre années par le Bloc national et que le gouvernement ne peut y faire face que par un accord total et permanent des partis d'avant-garde, tant au Parlement que dans le pays ;

» Considérant qu'en l'absence de cet accord, aucune politique républicaine répondant à la volonté persistante du pays n'est possible ;

» Emet le vœu que les problèmes posés devant le Parlement soient résolus par l'entente et par la discipline des groupes qui constituent le Cartel des Gauches ».

Les radicaux socialistes opposés à la R. P.

De son côté, le groupe radical-socialiste s'est réuni ce matin, mais il s'est occupé exclusivement de la question de la réforme électorale qui doit venir en discussion cet après-midi à la Chambre.

A l'unanimité, le groupe a décidé de voter contre la motion présentée par Renaudel et invitant la commission du suffrage universel à rapporter devant la Chambre un projet de loi tendant à remplacer le mode actuel du scrutin par une représentation proportionnée juste et loyale.

Le groupe s'est prononcé également pour le rétablissement ultérieur du scrutin d'arrondissement.

Déclarations de M. Painlevé

Paris, 18. — M. Paul Painlevé, président du Conseil, à l'issue des entretiens qu'il a eus successivement ce matin avec MM. Steeg, Briand et Caillaux, a fait les déclarations suivantes :

« Je me suis entretenu avec M. Steeg de la réforme électorale, qui a suivi le débat pendant mon absence. Je lui ai demandé l'impression qu'il avait eue sur l'état de la question au Parlement. Il est possible que je sois amené à intervenir avant le vote, cela dépendra des circonstances. Une seule chose est certaine, c'est que l'opinion du gouvernement est conforme aux vœux exprimés par le pays.

Les négociations avec l'Espagne

M. Painlevé a poursuivi ainsi : Avec M. Briand, nous avons parlé des négociations avec l'Espagne qui viennent de s'ouvrir à Madrid. Nous sommes en accord complet sur l'esprit qui doit présider à ces négociations.

Les projets financiers

J'ai vu ensuite M. Caillaux, avec qui je me suis entretenu longuement de la situation financière et des plans qu'elle comporte. Nous demandons seulement à l'opinion publique de ne pas se laisser troubler par certains articles, fort intéressants peut-être, mais souvent tendancieux ou passionnés et qui prétendent conjecturer à leur façon les intentions prochaines du gouvernement.

La politique de soutien du cabinet Painlevé

Les socialistes se refusent à la continuer dans les circonstances présentes

Paris, 18. — Les socialistes ont provoqué cet après-midi une réunion des bureaux des groupes du Cartel pour les mettre au courant de l'état d'esprit actuel de leur groupe.

Ils ont ensuite fait connaître que la très grande majorité d'entre eux se refusent, dans les circonstances présentes, à continuer à l'égard du cabinet Painlevé la politique de soutien qu'ils avaient cru possible lors de sa constitution.

Ils ont déclaré que le groupe socialiste se retrouverait à leurs côtés pour soutenir un cabinet qui, comme le cabinet Herriot, pratiquerait la politique du Cartel sur laquelle se sont fondées les élections du 11.

Trouvera-t-on une formule d'entente ?

Les délégués des autres groupes ont alors appelé l'attention des socialistes sur la situation qu'ils allaient créer en prenant l'initiative d'une rupture ; certains même ont prononcé le mot de « faillite ».

Une discussion s'est alors engagée, au cours de laquelle on s'est efforcé de rechercher une formule d'entente, mais cette tentative n'a pas abouti.

Les socialistes subordonnent leur décision définitive au résultat de la nouvelle délibération qu'ils doivent poursuivre, de concert avec les membres de la commission administrative permanente de leur parti.

Abandon de soutien en ce qui concerne la question financière

Il semble qu'après l'échec des tentatives de conciliation faites aujourd'hui, cette réunion aboutira après une longue délibération, au vote d'une motion impliquant un abandon de la politique de soutien, au moins en ce qui concerne la question financière.

Il est possible également qu'il soit décidé par le groupe socialiste, d'interpeller le gouvernement sur la politique générale, et de faire venir dès demain cette interpellation.

La livre à 103,38

Paris, 18. — Le mouvement de baisse du franc constaté ces jours derniers s'est accéléré aujourd'hui où la livre et le dollar ont coté respectivement : A 10 heures, 102,60 et 21,10 ; A 12 heures : 102,95 et 21,16 ; A 14 heures : 103,25 et 21,26 ; enfin en clôture de Bourse : 103,38 et 21,21.

L'incertitude de la situation politique actuelle n'a certainement pas été étrangère à cette nouvelle dépréciation de notre monnaie.

Ajoutons qu'au cours de cette dernière semaine, la Banque de France a avancé 50 millions à l'Etat, mais que la circulation fiduciaire a diminué de 333.534.000 francs.

AMUNDSEN SAIN ET SAUF

New-York, 18. — On annonce que l'explorateur Amundsen est arrivé à Kinsday, sain et sauf avec tout son équipage.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

La nommée LEROUGE Marie, femme HOUZE, profession : fermière domicile : TEMPLEMARS, 62 rue Jules-Guesde, a été condamnée par arrêt contradictoire de la Cour d'Appel de Douai, Chambre des Appels de Police correctionnelle, en date du 14 mai 1925, à 15 jours de prison avec sursis, 1.000 francs d'amende et aux dépens, sur appel d'un jugement du Tribunal Correctionnel de Lille, en date du 28 février 1925, pour falsification de lait par addition de 15 % d'eau, délit commis le 24 décembre 1924.

La Cour a en outre ordonné qu'un présent arrêt serait par extrait, en première page, inséré aux frais de la condamnée, dans les journaux : « Le Réveil du Nord » et « L'Echo du Nord », sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de 200 francs, et affiché au nombre de deux exemplaires, dont un à la porte de la condamnée et l'autre à la Mairie, avec défense, pendant une durée de sept jours, d'enlever les dites affiches, le tout par application des articles 1, 3, 7, loi 1er août 1905, 463 Code pénal, 1, 2 loi 26 mars 1891.

Vu, P. le Procureur Général :
A. DERANSART.

Pour extrait conforme,
Pour le Greffier en Chef :
L. BRABANT,
Commis Greffier assisté.

LA FÊTE DU THÉATRE A PARIS

(Wide World Photos)

Une somptueuse Fête du Théâtre et de la Parure vient de se dérouler à Paris, au Grand Palais. On voit ici, en apothéose Mlle Mistinguett et sa troupe.